

## Pays-Bas

**M**algré la récession, l'immigration a légèrement augmenté en 2009 pour s'établir à 146 400 personnes, chiffre le plus élevé de la décennie. Trente pour cent de ces immigrants sont des citoyens néerlandais. En même temps, l'émigration a légèrement diminué pour la deuxième année consécutive, atteignant le chiffre de 85 400 personnes dont 60 % de citoyens néerlandais. Le solde migratoire global atteint son niveau le plus élevé depuis 2001 avec un excédent de 34 500 personnes (après correction administrative pour tenir compte de l'émigration non recensée).

En 2009, les principaux pays d'origine des nouveaux immigrants sont restés la Pologne (12 700) et l'Allemagne (8 700). Le Royaume-Uni (4 400) est passé devant la Bulgarie comme troisième pays d'origine le plus important. Les immigrants originaires des États membres de l'UE ayant adhéré en 2004 ou en 2007 ont représenté près d'un quart des flux d'entrée (24 200). Ensemble, les migrants des pays de l'UE27 ont représenté plus de la moitié de l'afflux de ressortissants étrangers (55 500).

Depuis 2007, les statistiques néerlandaises des migrations ne distinguent plus les motifs de migration que pour les personnes originaires de « pays non occidentaux » (pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, plus la Turquie mais pas l'Indonésie ni le Japon). Parmi les quelque 37 800 immigrants en provenance de ces pays arrivés en 2009, les migrants pour raisons familiales sont au nombre de 17 700, soit une légère augmentation par rapport à 2008. En revanche, le nombre de migrants au titre du travail originaires de ces pays a chuté, passant de 7 000 à 5 000. La Turquie et l'Inde, qui sont les deux principaux pays d'origine des migrants de travail, représentent chacune 30 % de ce chiffre.

En 2009, les Pays-Bas ont reçu 14 900 demandes d'asile, soit une légère augmentation par rapport à 2008. Les principaux pays d'origine sont l'Irak, la Somalie, l'Afghanistan et la Chine. D'après les premières données de 2010, les demandes d'asile ont diminué de 12 % entre janvier et octobre par rapport à la même période en 2009.

Entre 2008 et 2009, le nombre d'étrangers qui ont accédé à la citoyenneté néerlandaise a diminué, passant de 28 300 à 23 000 environ. Premièrement, il est désormais possible de priver de citoyenneté les immigrants ayant gravement porté atteinte aux intérêts néerlandais. Deuxièmement, la pratique consistant à octroyer automatiquement la citoyenneté aux enfants de moins de 7 ans reconnus par un citoyen néerlandais a été rétablie après avoir été abandonnée en 2003. Enfin, la cérémonie de naturalisation se conclut maintenant par une « déclaration d'allégeance » au terme de laquelle le futur citoyen jure de respecter les valeurs et les droits conférés par la citoyenneté néerlandaise. En octobre 2010, une loi est entrée en vigueur qui donne le choix aux

« Néerlandais de fait » d'acquérir la nationalité néerlandaise. Cette disposition s'applique aux enfants nés avant 1985 d'une mère néerlandaise et d'un père étranger, auxquels la nationalité néerlandaise n'avait pas été accordée à la naissance.

Au cours des deux dernières années, la réglementation de la migration familiale a connu plusieurs réformes. A compter de 2011, un niveau plus élevé de connaissance du néerlandais parlé et une épreuve écrite sont exigés pour réussir le Test d'intégration civique passé à l'étranger (test auquel les candidats au regroupement familial doivent se soumettre dans leur pays d'origine). De surcroît, la possibilité d'obliger les migrants de cette catégorie à suivre des cours pour relever leur niveau d'études après leur arrivée aux Pays-Bas fait actuellement l'objet d'une réflexion. Pour harmoniser la réglementation néerlandaise en matière de migration familiale avec la législation communautaire, le ministère de l'Immigration et de la Naturalisation a abandonné en juillet 2010 la distinction juridique entre regroupement familial et constitution d'une famille. En conséquence, un critère commun de revenu égal à 100 % du salaire minimum légal a été fixé pour les deux catégories. En outre, l'âge minimum pour la migration familiale a été modifié de 18 à 21 ans.

Le gouvernement néerlandais s'emploie à mettre en place une « politique migratoire moderne » qui vise à simplifier le régime général des permis et à accélérer la procédure d'admission. Jusqu'à présent, les candidats devaient suivre une procédure en deux volets en présentant des papiers pour obtenir un visa d'entrée, d'une part, et un permis de séjour, d'autre part. Dans le nouveau régime, les deux procédures n'en feront plus qu'une. En outre, les particuliers ou les institutions qui recruteront un ressortissant étranger accéderont au statut de « garant indépendant » à même de demander un permis de séjour pour le compte du candidat lui-même. Les entreprises et les institutions pourront, après avoir réussi un test de fiabilité, devenir des garants autorisés et disposer de plusieurs privilèges comme une dispense de l'obligation de soumettre des papiers en même temps que leur demande. Les possibilités d'intervenir contre les garants défaillants seront étendues. L'entrée en vigueur de la politique migratoire moderne était prévue pour janvier 2011 mais, en novembre 2010, elle a été reportée jusqu'à nouvel ordre à cause d'un retard dans la mise en place du système informatique.

### Pour en savoir plus :

[www.ind.nl/EN/](http://www.ind.nl/EN/)

[www.cbs.nl/en-GB/default.htm](http://www.cbs.nl/en-GB/default.htm)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Milliers			
					2000-04	2005-09	2009			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	5.7	3.9	6.3	6.3	5.1	5.1	104.4			
Sorties	1.3	1.5	1.9	2.1	1.3	1.8	35.5			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>						
Travail	11.2	8.2	11.9	8.9						
Famille (y compris la famille accompagnante)	20.5	20.4	21.8	22.2						
Humanitaire	5.7	7.9	6.1	8.6						
Libre circulation	56.4	55.5	60.2	60.3						
Autres	..	..	..	..						
Total	93.7	92.0	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne 2005-09</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	10.9	9.0	10.0	10.2						
Stagiaires	1.1	1.5	4.5	2.0						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	46.1	15.6	13.7	39.9						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	2.8	0.8	0.8	0.9	2000-04	2005-09	2009			
					1.5	0.8	14 905			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	7.7	1.8	4.9	5.4	2000-04	2005-09	2009			
					5.5	3.3	89			
Accroissement naturel	4.2	3.2	3.0	3.1	3.8	3.0	51			
Solde migratoire	3.4	-1.7	1.6	2.1	1.4	-0.1	34			
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	10.1	10.6	10.9	11.1	2000-04	2005-09	2009			
					10.5	10.8	1 833			
Population étrangère	4.2	4.2	4.4	4.4	4.3	4.3	735			
<b>Naturalisations</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	7.5	4.1	3.9	4.0	2000-04	2005-09	2009			
					5.7	4.2	29 754			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>					
<i>Emploi / population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	84.0	81.5	83.8	82.9	2000-04	2005-09				
					83.6	82.7				
Hommes nés à l'étranger	69.9	69.5	74.9	72.8	70.2	71.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	65.6	68.6	72.6	73.0	67.3	70.9				
Femmes nées à l'étranger	48.8	52.4	57.3	57.1	51.5	54.5				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	1.8	3.6	2.4	3.2	2.3	3.0				
Hommes nés à l'étranger	5.4	10.8	6.4	8.8	6.8	8.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	4.4	2.7	3.4	3.1	3.7				
Femmes nées à l'étranger	7.6	10.0	6.7	7.4	7.4	8.6				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	3.9	2.0	1.9	-3.9	2000-04	2005-09	2009			
					1.7	1.5				
PIB/habitant (niveau en USD)	3.2	1.8	1.5	-4.4	1.1	1.2	31 817			
Emploi (niveau en milliers)	2.2	0.5	1.5	-1.1	0.7	1.0	8 621			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	2.8	4.7	2.7	3.4	3.2	3.5				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932448032>